

## **SICAV PLUS**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 23.535.699, un actif net de D : 23.521.946 et un bénéfice de la période de D : 189.885.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024****(Montants exprimés en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>12 331 140</u>	<u>374 486</u>
Actions et droits rattachés		314 235	45
Obligations et valeurs assimilées		10 884 697	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		<u>1 132 208</u>	<u>27 374</u>
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>11 118 570</u>	<u>193 311</u>
Placements monétaires	5	11 118 570	193 311
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>85 988</u>	<u>3</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>23 535 699</b></u>	<u><b>567 799</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 817	581
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 935	1 233
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>13 753</b></u>	<u><b>1 814</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	22 485 313	547 090
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 036 633	18 895
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>23 521 946</b></u>	<u><b>565 985</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>23 535 699</b></u>	<u><b>567 799</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	56 167	72 132	5 211	26 651
Revenus des actions		-	2 453	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		56 167	69 679	5 211	26 648
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	10 448	18 083	2 499	7 594
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	135 196	141 824	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		201 811	232 039	7 710	34 245
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(15 401)	(21 568)	(1 849)	(8 436)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		186 411	210 471	5 861	25 809
<b>Autres charges</b>	14	(6 717)	(7 593)	(261)	(1 193)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(100)	(600)	(100)	(600)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		179 594	202 278	5 500	24 016
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		837 888	834 355	(4 131)	(5 121)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		1 017 481	1 036 633	1 369	18 895
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(837 888)	(834 355)	4 131	5 121
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		10 428	9 544	(5 005)	(4 853)
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		136	10 800	6 150	10 502
<b>Frais de négociation de titres</b>		(273)	(273)	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		189 885	222 348	6 645	29 665

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>189 885</u>	<u>222 348</u>	<u>6 645</u>	<u>29 665</u>
Résultat d'exploitation	179 594	202 278	5 500	24 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 428	9 544	(5 005)	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136	10 800	6 150	10 502
Frais de négociation de titres	<u>(273)</u>	<u>(273)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>22 698 683</u>	<u>22 733 613</u>	<u>(148 175)</u>	<u>(314 346)</u>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	24 744 429	26 294 011	428 791	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	1 393 608	1 450 639	16 047	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	1 029 131	1 045 639	12 121	23 934
<b>Rachats</b>				
- Capital	(4 048 770)	(5 559 136)	(567 603)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(228 472)	(286 256)	(21 280)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	(191 244)	(211 285)	(16 252)	(29 054)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>22 888 568</b></u>	<u><b>22 955 961</b></u>	<u><b>(141 530)</b></u>	<u><b>(284 681)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	633 378	565 985	707 515	850 666
En fin de période	23 521 946	23 521 946	565 985	565 985
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	8 492	7 924	10 013	12 421
En fin de période	308 246	308 246	7 924	7 924
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>76,309</u>	<u>76,309</u>	<u>71,427</u>	<u>71,427</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>2,31%</u>	<u>6,84%</u>	<u>1,09%</u>	<u>4,29%</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2024**

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024, à D : 12.331.140 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>300 282</b>	<b>314 235</b>	<b>1,34%</b>
TN0007270010	TPR	9	27	57	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 083	55 937	66 402	0,28%
TN0006060016	STAR	1 392	244 318	247 776	1,05%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>1 130 426</b>	<b>1 132 208</b>	<b>4,81%</b>
TN0002100998	TUNISIE SICAV	9 140	1 130 426	1 132 208	4,81%
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>10 804 208</b>	<b>10 884 697</b>	<b>46,27%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>2 212 308</b>	<b>2 231 506</b>	<b>9,49%</b>
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	32 431	0,14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 299	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	49 200	0,21%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 651	0,01%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 010 435	8,55%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 244	0,08%
TNCYRNRQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	41 524	0,18%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	52 922	0,22%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	17 800	0,08%
	<b>Emprunt National</b>		<b>8 500 000</b>	<b>8 550 159</b>	<b>36,35%</b>
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 039 691	29,93%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 510 468	6,42%
	<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>91 900</b>	<b>103 032</b>	<b>0,44%</b>
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	103 032	0,44%
	<b>Total</b>		<b>12 234 916</b>	<b>12 331 140</b>	<b>52,42%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>52,39%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 11.118.570, contre D : 193.311 au 31.12.2023, et se détaille comme suit

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	BTCT	135 000	123 751	131 112	0,56%
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	77 475	0,33%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	53 637	0,23%
	Dépôt à vue		2 248 044	2 249 293	9,56%
	Amen bank pasteur		2 248 044	2 249 293	9,56%
	Certificats de dépôt	6 500 000	6 478 212	6 485 055	27,57%
TNXR91Q5LO27	Certificat de dépôt QNB au 02/01/2025 au taux de 9,99% pour 10 jours	2 000 000	1 995 572	1 999 557	8,50%
TNFLDV70ES37	Certificat de dépôt BT au 15/01/2025 au taux de 9,24% pour 20 jours	1 500 000	1 493 871	1 495 710	6,36%
TNRVRN1QESL5	Certificat de dépôt BT au 05/02/2025 au taux de 9,49% pour 40 jours	500 000	495 826	496 348	2,11%
TN4Q0ZWDSO45	Certificat de dépôt BIAT au 10/01/2025 au taux de 8,99% pour 10 jours	2 000 000	1 996 014	1 996 413	8,49%
TN96RV9W8J77	Certificat de dépôt AMEN BANK au 31/01/2025 au taux de 8,99% pour 30 jours	500 000	496 927	497 026	2,11%
	Créances sur opérations de pensions livrées		2 241 354	2 253 110	9,58%
	Pension livrée BIAT au 26/03/2025 (132 jours) au taux de 8,99%		141 107	142 798	0,61%
	Pension livrée BIAT au 24/03/2025 (123 jours) au taux de 8,99%		400 011	404 107	1,72%
	Pension livrée BIAT au 30/06/2025 (206 jours) au taux de 8,99%		350 077	352 350	1,50%
	Pension livrée BIAT au 18/03/2025 (92 jours) au taux de 8,99%		550 089	552 287	2,35%
	Pension livrée BIAT au 13/03/2025 (85 jours) au taux de 8,99%		400 029	401 427	1,71%
	Pension livrée BIAT au 17/02/2025 (48 jours) au taux de 8,99%		400 041	400 141	1,70%
	<b>Total général</b>		<b>11 091 360</b>	<b>11 118 570</b>	<b>47,27%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>47,24%</b>

:

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 85.988 contre D : 3 au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	85 986	-
Autres Créances d'Exploitation	2	3
<b>Total</b>	<u>85 988</u>	<u>3</u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à D : 10.817, contre D : 581 au 31.12.2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>30/12/2023</u>
Gestionnaire	5 409	132
Distributeur	5 409	449
<b>Total</b>	<u>10 817</u>	<u>581</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 2.935, contre D : 1.233 au 31.12.2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	1 817	48
Retenues à la source à payer	396	65
TCL	322	6
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	714
Contribution sociale de solidarité	400	400
Achats titres à décaisser	-	-
<b>Total</b>	<u>2 935</u>	<u>1 233</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

### Souscriptions réalisées

Montant	26 294 011
Nombre de titres émis	380 840
Nombre d'actionnaires nouveaux	178

### Rachats effectués

Montant	(5 559 136)
Nombre de titres rachetés	(80 518)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 800
Frais de négociation de titres	(273)
Régularisation des sommes non distribuables	448 256
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	716 127

### Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2024.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 56.167, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2024, contre D : 5.211 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<b><u>Revenus des actions</u></b>				
- Dividendes	-	2 453	-	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	8 566	15 421	1 097	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	47 601	54 258	4 114	21 396
<b>TOTAL</b>	<b>56 167</b>	<b>72 132</b>	<b>5 211</b>	<b>26 651</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2024 à D : 10.448, contre D : 2.499 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2023, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue	1 252	2 578	501	2 033
Intérêts des certificats de dépôt	6 843	6 843	-	-
Intérêts des BTCT	2 353	8 662	1 998	5 561
<b>TOTAL</b>	<b>10 448</b>	<b>18 083</b>	<b>2 499</b>	<b>7 594</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2024 à D : 135.196, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2023, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des pensions livrées	135 196	141 824	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>135 196</b>	<b>141 824</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 15.401, contre D : 1.849 sur la même période de l'exercice 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Commission de gestion	7 544	9 086	462	2 109
Commission de distribution	7 857	12 482	1 387	6 327
<b>TOTAL</b>	<b>15 401</b>	<b>21 568</b>	<b>1 849</b>	<b>8 436</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 6.717, contre D : 261 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Redevance CMF	2 536	3 054	155	709
TCL	437	529	32	107
Autres	3 744	4 010	74	378
<b>TOTAL</b>	<b>6 717</b>	<b>7 593</b>	<b>261</b>	<b>1 193</b>

## **Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS".

### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

### **Rémunération du distributeur :**

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien."